



Commune des Aviron

**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 05 MARS 2021

Par suite d'une convocation en date du **22 février 2021**, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS se sont réunis à la Mairie le **05 mars deux mille vingt et un, à dix-huit heures**, sous la présidence de **Monsieur Eric FERRERE, Maire** de la Commune.

La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le **22 février 2021**.

Il a été procédé à l'appel nominal des conseillers.

Présents : M. Eric FERRERE – M. Alphonse HOARAU – Mme Line Rose BAILLIF – M. Jean Daniel DENNEMONT – Mme Christelle ETHEVE-VADIER – M. Fabrice PAYET – Mme Reine Claude ROPAULD LENCLUME – M. Frédo FERRERE – Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – M. Jean Hugues LESQUELIN – M. Pierrot CANTINA – Mme Patricia QUICLET – Mme Nathalie CALTEAU – M. Jean Max ROPAULD – Mme Marcella MAZEAU – Mme Lise Marie DANDIN – M. Bruno CORÉE – Mme Christine BARET – M. Jean Christophe HOAREAU – M. Laurent LENCLUME – Mme Julia DUBOURG BEGUE – M. Stéphane VARCOURT – Mme Annick SEVERIN – Mme Roseline LUCAS – Mme Suzette RIVIERE.

Procurations : M. Régis BOURDIL a donné mandat à Mme Christelle ETHEVE-VADIER – Mme Suzie CUVELIER a donné mandat à M. Frédo FERRERE – Mme Julie Rose MEZINO a donné mandat à Mme Nadia ROCHE LESQUELIN – Mme Colette ANELARD CADERBY a donné mandat à Mme Roseline LUCAS – M. Raphaël RIVIERE a donné mandat à Mme Annick SEVERIN.

Absents : Mme Marie Hélène RICQUEBOURG – M. René VLODY – M. Paul FORT

Le Maire a constaté le quorum.

Il a ensuite procédé, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné **Stéphane VARCOURT** pour remplir les fonctions de secrétaire.

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

.../...

Les affaires suivantes étaient portées à l'ordre du jour :

1) Compte-rendu des décisions

- Adoption du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2020

2) Révision du PLU

- Débat sur les orientations du PADD

3) Orientations budgétaires 2021

- Compte principal

4) Orientations budgétaires 2021

- Service annexe de la régie funéraire

5) Modification du tableau des emplois

- Création d'emplois

6) Groupement de commandes dans le cadre de l'acquisition de véhicules neufs à motorisation électrique

Approbation des modifications de la convention de groupement

7) Information du Conseil Municipal dans le cadre de sa délégation de pouvoirs au Maire

& &
&

AFFAIRE N° 1 / **Compte-rendu des décisions**

- Adoption du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2020

L'article L.2121-23 du CGCT stipule que les délibérations du Conseil Municipal sont signées par tous les membres présents à la séance.

Le règlement intérieur du Conseil prévoit dans ce cadre que chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre a été transmis aux élus. Il a été également tenu à disposition en séance.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a adopté le contenu du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2020.

& &
&

AFFAIRE N° 2 / **Révision du PLU**

- Débat sur les orientations du PADD

● *M. Laurent LENCLUME arrive à la mise en discussion de cette affaire.*

● *Mme Marie Hélène RICQUEBOURG quitte la salle pendant le débat de cette affaire.*

Il a été rappelé au Conseil Municipal la prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 24 juin 2011 ainsi que la délibération du 18 décembre 2020 actualisant les objectifs poursuivis dans la révision et mettant à jour les modalités de la concertation.

L'article L151-2 du Code de l'Urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble du territoire communal.

Selon l'article L151-5 du Code de l'Urbanisme, ce PADD définit :

- ↳ Les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- ↳ Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune ;
- ↳ Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ;
- ↳ Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Conformément à l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du Conseil Municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du Plan Local d'Urbanisme.

Le projet de PADD joint à la délibération s'articule autour de deux axes :

Axe 1. Œuvrer pour un dynamisme économique et touristique :

1. *Développer l'activité économique et assurer l'emploi ;*
2. *Structurer et diversifier l'offre de commerces ;*
3. *Faire du cadre environnemental, culturel et paysager un atout de dynamisme touristique et d'attractivité ;*
4. *Conforter le rôle économique d'une activité agricole raisonnée.*

Axe 2. Soutenir un cadre de vie durable :

1. *Préserver un cadre de vie urbain de qualité ;*
2. *Préserver l'environnement et les ressources.*

Le BET CODRA a présenté le PADD joint en annexe.

Après une présentation du document, le Maire s'est positionné favorablement et a ouvert le débat sur les orientations du PADD visant au développement de la Commune.

Mme Roseline LUCAS a souhaité avoir des précisions sur certains points.

Concernant le type et la localisation des zones dédiées :

Mme Roseline LUCAS a souhaité savoir s'il est possible d'avoir des précisions sur le type des zones dédiées, à savoir si ce sont des zones économiques, des zones industrielles, ce qui est prévu et quels sont les lieux déjà envisagés.

Le Maire a répondu qu'il souhaite, en effet, inscrire plusieurs zones pour différents projets, notamment la mise en place d'un village d'attractivités permanentes, pour l'offre d'hébergement touristique, une déchetterie, une zone d'activités.

Mme Roseline LUCAS a demandé si ces projets sont prévus sur une même zone ou sur des zones différentes.

Le Maire a répondu que les zones sont à identifier sur plusieurs secteurs de la Commune. Le travail de repérage est en cours avec le BET.

Concernant la déchetterie, une zone a été localisée à l'entrée des Avirons du côté de l'Etang Salé en montant vers Fonds Maurice. Comme l'a précisé le bureau d'études CODRA, il s'agit là d'une compétence de l'intercommunalité donc de la CIVIS et non pas de la Commune. La CIVIS est déjà venue sur place pour repérer le terrain et voir si ce dernier peut porter le projet. Si tel est le cas, il sera procédé à une modification de cette zone pour pouvoir accueillir le projet.

Il a été indiqué également que d'autres projets sont en vue notamment pour l'attractivité des Hauts avec le projet de la forêt lumineuse au niveau de la forêt du Tevelave, en partie haute. Projet qui réunit l'ONF, la CIVIS et le Parc National. Il est noté que seuls 5 parcs de cette nature existent dans le monde.

Un repérage du terrain a déjà commencé avec l'ONF car il s'agira de toute façon d'une concession de ce dernier.

On prévoit l'aide au financement par la CIVIS pour d'autres projet également, notamment la mise en place de logements insolites pour pouvoir accueillir le public sur cette zone.

Concernant la zone économique, c'est un projet un peu plus compliqué du fait que le territoire ne fait que 26.7 km² et que depuis plus de 30 ans, le foncier a été affecté pour le logement mais pas pour l'attractivité économique. Aujourd'hui, nous avons un souci pour trouver des espaces, ce qui explique la révision du PLU sur le potentiel foncier restant de 7ha. Nous réalisons un travail en profondeur.

Avec l'application en 2019 du PPRI, nous souhaitons récupérer le potentiel constructible des zones rouges où on ne peut plus rien construire et l'affecter à d'autres zones.

Mme Roseline LUCAS a confirmé que le territoire n'est pas extensible et a fait la remarque que même si les projets sont cofinancés par la CIVIS ou d'autres organismes, l'implantation se fait quand même sur le territoire, ce qui l'amène à s'interroger sur la proportion du territoire qui sera consacrée à ces lieux dédiés.

Il lui a été répondu que dans l'immédiat le travail de ciblage était en cours et que le souhait était d'arriver à un équilibre entre la nécessité de réaliser des logements sociaux et la volonté de créer une attractivité.

Concernant les besoins réels en matière de logements sur la Commune :

Mme Roseline LUCAS a indiqué que dans l'axe 2, il est fait référence à des besoins actuels en matière de logements. Elle a demandé si une évaluation exhaustive quant aux besoins réels en matière de logements sur la Commune, a été faite.

M. Jean Daniel DENNEMONT lui a répondu que par rapport à la situation du logement sur notre Commune, aujourd'hui, les demandes se chiffrent à 270 logements sociaux. Bien que les besoins existent, la Commune ne maîtrise pas tous les outils car il y a des opérations qui sont déjà en cours ou qui sont programmées qui répondent à un certain type de public, pour les T4 notamment. Par contre concernant les T1 et T2, les bailleurs sociaux malheureusement, ne proposent pas suffisamment de réponses en ce sens.

Plusieurs réunions ont été faites avec les bailleurs sociaux et il leur a été dit la nécessité de répondre au mieux aux attentes qu'il y a sur le territoire parce que c'est surtout des T2 et des T3 qui sont demandés. Parfois même nous avons du mal à trouver des situations qui peuvent entrer dans des T4.

M. Jean Daniel DENNEMONT a souligné la pertinence de la question de Madame Roseline LUCAS puisque l'objectif recherché est une réponse à la réalité du territoire.

Il a ajouté qu'il y a aussi cette nécessité de favoriser le « bien vivre ensemble ». Pour cela, il faut des espaces de vie, des espaces de communication, des relations sociales mais malheureusement sur certaines opérations, le maillage social a du mal à se faire. Et c'est en ce sens que la municipalité, comme M. le Maire l'a indiqué, vers des petites unités de logement qui répondent au mieux aux besoins de la population.

M. Jean Daniel DENNEMONT a également mis en avant l'exemple des 21 logements attribués récemment au Tevelave qui profitent essentiellement aux habitants du Tevelave.

M. Jean Daniel DENNEMONT a indiqué également que concernant l'attribution des logements sociaux, en plus des quotas attribués au public prioritaire défini par l'Etat, ce dernier fixe des contraintes de plus en plus importantes, avec des critères déterminés. Il est par conséquent, souvent nécessaire de monter au créneau auprès des bailleurs pour se faire entendre afin de donner la priorité aux personnes de la Commune.

Mme Roseline LUCAS a approuvé les commentaires de M. Jean Daniel DENNEMONT en reconnaissant que beaucoup d'Avironnais ne sont, en effet, pas contents de constater la présence de personnes extérieures à la Commune obtenir des logements à leur détriment. Elle a indiqué qu'il faudra être vigilant avec les bailleurs, les programmes, car non seulement il faut répondre à un besoin de se loger, mais qu'il est important également de veiller à ce que dans les programmes de logements soient intégrés les espaces pour les enfants.

Le Maire a ajouté que la Commune des Avirons a été convoqué en Sous-Préfecture au même titre que d'autres communes qui sont en dessous de la production de logement sociaux. Il a ajouté que bien que la Commune soit à 12.5 % au lieu de 25 % prévu, la Commune n'a pas été mise en constat de carence puisque les objectifs fixés en terme de prévision, nous permettent d'être en mesure d'afficher un taux prévisionnel correct.

Concernant la mixité fonctionnelle :

Mme Roseline LUCAS a demandé des précisions concernant la mixité fonctionnelle. Elle a souhaité savoir quel contenu est donné dans le projet et quel est le surcoût pour la municipalité.

Le Maire a de nouveau répondu que pendant près de 30 ans, le seul paramètre a été celui du logement. La Commune est dans une situation de cité résidentielle avec les mêmes effets qu'une cité dortoir. Aujourd'hui la municipalité souhaite inverser la tendance par des projets d'investissements économiques, lesquels vont permettre de créer de l'emploi.

L'exemple des logements en face de la station a été donné dans ce cadre de mixité fonctionnelle dans la mesure où il a été regroupé à la fois des logements pour particuliers, des bureaux mais également des commerces.

Concernant les accès piétons et trottoirs :

Dans le cadre des travaux d'aménagement, Mme Roseline LUCAS a souhaité faire un point sur les accès piétons et trottoirs. Elle a demandé si des solutions ont été prévues ou envisagées pour la problématique des voitures stationnées sur les trottoirs.

Le Maire a répondu qu'avec le Département, la municipalité a engagé ce travail de laisser des espaces pour les trottoirs ainsi que des parkings. Plusieurs actions sont menées au fur et à mesure, dont les actions de désenclavement. Les exemples de la ruelle Carméry, de la RD16, de la RD18 et du Ruisseau ont été donnés.

Concernant la construction d'un nouveau collège de grande dimension :

Mme Roseline LUCAS a fait savoir qu'elle ne partage pas l'avis concernant la construction d'un collège de grande dimension. De son point de vue, il faudrait garder la structure à taille humaine car le collège n'est pas la cause de l'engorgement du centre-ville, d'autant qu'il se trouve à proximité des structures culturelles et sportives, ce qui reste des points positifs : pas d'utilisation de bus pour se déplacer.

L'idéal, selon elle, serait un retour au nombre d'élève pour lequel le collège a été construit et de construire un second collège à taille humaine excentré. Elle a proposé au Conseil, à ce titre, un référendum afin de recueillir l'avis de la population.

M. le Maire lui a répondu entendre son avis mais vouloir poursuivre ce projet dans le but de libérer cet espace car il constitue un point névralgique en terme de circulation et d'engorgement du centre-ville. Le Maire a précisé également sa volonté politique concernant ce projet dans la mesure où des courriers ont déjà été adressés au Conseil Départemental, signalant plusieurs constats :

- ✓ Un risque accidentogène ;
- ✓ Un collège hors normes car construit dans les années 50 ;
- ✓ Des espaces de récréations empiétés du fait de la mise en place de mobil home faisant office de classes supplémentaires ;
- ✓ Une structure non adaptée aux PMR.

Le Maire a souligné également que la libération du site du centre-ville sera incluse dans l'étude de redynamisation du centre-ville. Ce projet consiste à projeter l'aménagement de la Ville des Avirons dans 15 à 20 ans.

Mme Roseline LUCAS a pointé l'incohérence car le Maire a toujours été pour une politique participative alors que sur ce projet important, il ne semble pas partager cette opinion. Selon elle, bien que ce soit de la compétence du Département, le choix d'implantation relève de la municipalité.

Le Maire a répondu qu'aujourd'hui le Département envisage plutôt une amélioration de l'existant. Le projet de construction serait sur une durée de 5 à 7 ans. De ce fait, une consultation populaire aura l'occasion d'avoir lieu.

Concernant le déclassement de terrains :

Mme Roseline LUCAS a fait la remarque qu'au regard des projets à venir et qui vont prendre énormément de superficie (village d'animations, zone économique, EPHAD, déchetterie, centre de secours, collège, structures sportives...) il ne restera presque rien pour tous les particuliers qui attendent un morceau de terrain déclassé.

Le Maire a répondu que pour faire face à la nécessité de récupérer des hectares constructibles et pouvoir concilier à la fois les besoins en terme de projets et les besoins des particuliers, qu'un travail est en cours afin :

- ✓ De récupérer la constructibilité des zones rouges
- ✓ De les affecter à d'autres zones.

Par ailleurs, la Commune travaille avec les propriétaires des terrains rendus constructibles depuis plus de 20 ans et non consommés pour faire émerger des projets.

Concernant les équipements d'information :

Mme Roseline LUCAS a indiqué qu'il serait bienvenu par ce temps de crise sanitaire, de favoriser l'accès à l'information et de sensibiliser la population via l'installation de panneaux d'affichages lumineux à différents points de la ville.

Il lui a été répondu que l'installation de tels équipements fait également parti du projet d'aménagement et de développement durable. L'exemple du panneau d'affichage situé au chemin Kerbel a été donné. Le Maire a précisé que bien que la tâche ne soit pas facile, un déploiement de panneaux de ce type est également prévu à des endroits stratégiques du territoire sans pour autant créer de pollution visuelle.

Le Conseil Municipal a été invité à débattre des orientations générales du PADD.

Le débat ayant eu lieu, le Conseil Municipal a pris acte.

AFFAIRE N° 3 / Orientations budgétaires 2021

o Compte principal

- **M. René VLODY** quitte la salle à la mise en discussion de cette affaire.
- **M. Régis BOURDIL** quitte la salle à la mise en discussion de cette affaire et donne procuration à Mme Christelle **ETHEVE-VADIER**.

L'article 2312-1 du CGCT amendé par la loi NOTRE du 07 août 2015 stipule que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat.

En outre, dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Doit y figurer notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations et du temps de travail.

Par ailleurs, La loi de programmation des finances publiques (LFPF) pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire.

Le II de l'article 13 de la LPPF ajoute deux nouvelles informations qui devront être contenues dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante à l'occasion de ce débat.

Il s'agit des objectifs concernant :

- ↳ *L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;*
- ↳ *L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.*
Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

La délibération doit être transmise, en sus du représentant de l'Etat, au président de l'EPCI.

Dans ce cadre, pour l'année 2021, le Conseil Municipal a été appelé à débattre de ce rapport pour les différents comptes de la Commune.

RAPPORT D'ORIENTATIONS 2021

COMPTE PRINCIPAL

A. Quelques données démographiques statistiques sur la Commune (source INSEE)

La population légale totale au 1^{er} janvier 2018 entrée en vigueur en 2021 s'établit à 11 451 habitants.

Densité de la population (nombre d'habitants au km ²) en 2017	431,9
Superficie en 2017, en km ²	26,3
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2012 et 2017, en %	0,3
Nombre de ménages en 2017	4 409
Naissances domiciliées en 2019	153
Décès domiciliés en 2019	58
Nombre total de logements en 2017	4 944
Part des résidences principales en 2017, en %	89,2
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2017, en %	3,4
Part des logements vacants en 2017, en %	7,4
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2017, en %	61,9
Nombre de ménages fiscaux en 2018	4 418
Part des ménages fiscaux imposés en 2018, en %	34
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2018, en euros	18 320
Taux de pauvreté en 2018, en %	29
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2017	2 043
dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2017, en %	72,3
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2012 et 2017, en %	2,2
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2017	73,5
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2017	27
Nombre d'établissements actifs fin 2017	188
Part de l'agriculture, en %	9
Part de l'industrie, en %	4,8
Part de la construction, en %	19,1
Part du commerce, transports et services divers, en %	47,3
dont commerce et réparation automobile, en %	13,3
Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, en %	19,7
Part des établissements de 1 à 9 salariés, en %	70,2
Part des établissements de 10 salariés ou plus, en %	9

B. Le contexte financier national

La loi de finances est centrée pour les collectivités sur le plan de relance de 100 milliards d'euros sur deux ans incluant la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production, sur la stabilisation des dotations et sur la réforme des indicateurs financiers pour neutraliser les effets de bord de la suppression de la taxe d'habitation. Au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, la loi de finances 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public. Il représente 55 %. L'enjeu est donc de favoriser la reprise économique par l'investissement tout en fléchissant les fonds sur les grands thèmes de transition énergétique et écologique, des nouvelles mobilités et de la santé.

Les chiffres clés de la loi :

Tableau de synthèse

En % de PIB	2018	2019	2020	2021
Déficit public	-2,3%	-3,0%*	-10,2%	-6,7%
Croissance volume de la dépense publique (hors CI)	-0,9%	1,8%	6,3%	0,4%
Taux de prélèvements obligatoires (hors CI)	44,8%	44,1%	44,8%	43,8%
Taux de dépenses publiques (hors CI)	54,0%	54,0%	62,8%	58,5%
Dette publique	98,1%	98,1%	117,5%	116,2%

La stabilité des dotations :

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités ne baissent pas. Ils seront même en légère hausse de 1,2 milliards d'euros pour atteindre 50,3 milliards d'euros. Pour soutenir l'investissement local, les collectivités bénéficieront de 4 milliards d'euros en 2021 dont un milliard destiné à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux. La Dotation Globale de fonctionnement (DGF) sera stable en 2021 avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal. Les dotations de solidarité urbaines et rurales augmenteront chacune de 90 millions d'euros. Les montants de la DETR et de la DSIL seront reconduits au niveau de 2020.

La fiscalité :

La fiscalité locale 2021 sera marquée par l'entrée en vigueur de l'acte 2 de la suppression de la taxe d'habitation, votée lors de la loi de finances 2020 et des compensations pour les collectivités. De 2021 à 2022, une exonération progressive pour les ménages restant sera mise en place (30 % en 2021 et 65 % en 2022) En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale. Les communes et EPCI à fiscalité propre ne percevront plus la TH à partir de 2021. Divers reversements aux collectivités touchées par cette suppression sont prévus. Pour les communes, la perte sera compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle sera répartie grâce à un mécanisme de coefficient correcteur au niveau national qui vise à garantir la compensation à l'euro près des communes.

Le FCTVA :

Application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA. Avec la mise en place de l'application dédiée nommée ALICE (automatisation de la liquidation des concours de l'Etat), l'éligibilité de la dépense au FCTVA ne sera plus fonction de sa nature juridique mais de son imputation comptable. Un décret précisera l'assiette des dépenses entrant dans le champ de l'automatisation. La mise en œuvre se fera progressivement sur 3 ans pour les dépenses éligibles réalisées à partir du 1er janvier 2021 pour les collectivités percevant le FCTVA l'année même de la dépense (EPCI à fiscalité propre, communes nouvelles...), en 2022 ou en 2023 respectivement pour les perceptions en N+1 et N+2.

Les impôts de production :

La baisse des impôts de production de 10 milliards d'euros. Cette baisse sera réalisée grâce à 3 leviers :

- ↳ La baisse du taux de cotisation sur la CVAE qui passerait de 1,5 % à 0,75 % avec la suppression de la part des régions (remplacement par une fraction de la TVA) ;
- ↳ La baisse du plafonnement de contribution économique territoriale (CET) qui passe de 3% à 2 % ;
- ↳ La révision des valeurs locatives des établissements industriels ; réduction de moitié.

C. Le contexte financier communal

1. En dépenses :

1.1 L'effort de maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement

L'élaboration du budget primitif 2021 s'inscrit dans le cadre de dotations de l'Etat stabilisées. La Commune n'aura en conséquence pas plus de recettes. Pour conforter l'épargne nette, il faut donc poursuivre la maîtrise de l'évolution de ses dépenses générales de fonctionnement. Cet effort est à faire notamment pour contenir les dépenses de personnel et les charges générales.

Pour rappel, nos dépenses réelles de fonctionnement ont connu l'évolution suivante :

2016	2017	2018	2019	2020
- 1,54 %	- 0,02 %	- 0,45 %	+ 10,69 %	- 4,52 %

Après la forte augmentation constatée en 2019 qui s'expliquait notamment par la mise en œuvre du subventionnement au CCAS avec la prise en compte des dépenses de personnel du service, ainsi que par l'ouverture de services supplémentaires (salles de veillées, extension d'établissement scolaire, extension de la mairie...), les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de nouveau en 2020. Toutefois, cette diminution est à prendre avec précaution dans la mesure où elle s'explique notamment par l'absence de certaines activités liées au contexte sanitaire.

L'objectif pour 2021 est de continuer à contenir l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et en tout état de cause de faire en sorte qu'elles se maintiennent au niveau de 2020.

1.2 La maîtrise de la dette via le suivi du ratio de désendettement

Depuis 2018, l'Etat souhaite contrôler l'opportunité du recours à l'emprunt effectué par les collectivités locales de manière à ne pas laisser dériver son impact sur les dépenses de fonctionnement. Il souhaite ainsi mesurer l'autofinancement dégagé en lien avec la maîtrise des dépenses. Ces objectifs s'appliquent aux communes de plus de 10 000 hab.,

Ainsi, aux différents principes de :

- ↳ Vote en équilibre de chaque section ;
- ↳ Couverture du remboursement annuel des capitaux d'emprunt par les ressources propres ;
- ↳ L'estimation sincère des dépenses et des recettes ;

Un 4^{ème} principe financier est venu s'ajouter : le ratio de désendettement ou capacité de désendettement qui vise à dire en combien de temps une commune mettrait à rembourser toute sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute. Ce ratio se mesure de la façon suivante :

ENCOURS DE DETTE AU 31/12 (résultat mesuré en années) divisé par l'EPARGNE BRUTE

Pour rappel pour atteindre ces objectifs, l'Etat fixe les plafonds à ne pas dépasser. Il fixe une norme autour de l'endettement des communes. Ainsi, pour les communes, le seuil limite est de 11 ans et le seuil critique de 13 ans.

La moyenne 2020 de la commune des Aviron est de 6,94 années.

Bien qu'encore très correct, la vigilance doit-être de mise sur ce ratio. En effet, son évolution dépend à la fois du niveau des emprunts mais aussi et surtout du niveau d'épargne. Plus le niveau d'épargne est faible, plus le ratio augmente.

2. En recettes :

Le budget 2021 sera impacté par deux mesures importantes :

S'agissant de la taxe d'habitation :

En 2021, la Commune va récupérer : la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Un mécanisme de correction est prévu. Il tend à assurer que le produit perçu l'année de la réforme corresponde aux recettes de taxe d'habitation perdues soit pour la Commune, le produit 2019 d'un montant de 1 181 183 euros ;

Pas de nouvelles modalités pour les contrats aidés :

L'Etat poursuit son dispositif Parcours Emplois Compétences (PEC) et maintient le remboursement à 50 %. Le quota attribué à la Commune en 2021 devrait être sensiblement équivalent à celui de 2020.

La prospective proposée escompte, en conséquence, ces deux éléments.

Budgétairement, la perte de recettes sur les remboursements des contrats aidés sera, en conséquence équivalente à ces deux dernières années (une moyenne de moins 700 000 euros sur les remboursements PEC).

Synthétiquement, le contexte financier demeure très contraint. Le budget 2021 et les suivants doivent poursuivre une construction sous le signe de la rigueur et de la maîtrise des dépenses ;

En 2021, les recettes liées aux dotations devraient se maintenir à un niveau équivalent à 2020. Le budget va toujours s'inscrire dans un contexte budgétaire difficile et ne pourra se construire qu'au travers d'une gestion rigoureuse et bien encadrée notamment au travers de la maîtrise des dépenses.

Pour atteindre cet objectif, la prospective financière doit garantir :

- ↳ Une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement notamment des charges de personnel ;
- ↳ Un niveau d'autofinancement nécessaire au financement des investissements afin de maintenir un recours très limité à l'emprunt.

Globalement, la ville compte :

- ↳ Poursuivre la maîtrise poussée des dépenses générales de fonctionnement. L'objectif, pour 2021, étant, à minima, de les stabiliser ;
- ↳ Sur les dépenses de personnel, l'objectif est de limiter l'évolution du poste à un maximum de 1 %. Il s'agira d'absorber, dans ce cadre, les avancements de grades, les reclassements indiciaires prévus par la loi, les évolutions du régime indemnitaire et les nouveaux postes. Ce travail sera mené également au regard des départs en retraite prévu dans l'année (07 départs certains).
- ↳ En recettes, la Commune :
 - En matière de fiscalité directe : intègre une dynamique des bases de 1,3 %. Les taux des taxes foncières ne seront pas modifiés
 - Escompte sur une dynamique des recettes liées à l'octroi de mer de 5 %
 - Table sur une stabilité des recettes liées aux dotations de l'Etat
- ↳ En investissement, la Commune poursuit le maintien de sa capacité d'investissement aux alentours de 5 à 7 millions.

En 2021, la ligne de conduite est basée sur les axes suivants :

- ↳ Dégager de l'épargne en contenant au maximum les dépenses de fonctionnement,

- ↳ Contenir l'endettement,
- ↳ Maintenir l'effort d'équipement
- ↳ Sauvegarder le pouvoir d'achat des familles en maintenant notamment les taux d'imposition liés aux taxes foncières inchangés.

Les éléments cités ci-dessus nous conduisent aux perspectives chiffrées ci-dessous détaillées.

a. Rappel de la structure des comptes sur les exercices précédents et évolution budgétaire envisagée :

En dépenses réelles de fonctionnement :

ANNEES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Prov 2020	2021	2022	2023
Charges de personnel	7 912	8 438	8 591	8 714	8 783	8 808	8 899	9 000	9 100	9 129
<i>Evolution</i>	12,26 %	6,64 %	1,82 %	1,44 %	0,79 %	0,29 %	1,03 %	1,14 %	1,11 %	0,32 %
Charges à caractère général (011)	3 095	2 925	2 786	2 705	2 671	2 921	2 397	2 600	2 700	2 727
<i>Evolution</i>	9,17 %	-5,49 %	-4,78 %	-2,86 %	-1,28 %	9,41 %	-17,95 %	8,47 %	3,85 %	1 %
Atténuation de produit	244	247	205	232	206	295	289	289	289	289
Contingent et participations	371	360	369	351	338	331	354	354	354	354
Subventions versées (dont CCAS)	501	459	376	324	311	621	933	888	888	888
Charges exceptionnelles	192	146	55	51	14	663	151	20	20	20
CH. Réelles de fonctionnement	12 316	12 575	12 381	12 379	12 322	13 640	13 024	13 151	13 351	13 407
<i>Evolution</i>	12,50 %	2,10 %	-1,54 %	-0,02 %	-0,45 %	+10,69	-4,52	0,98 %	1,52 %	0,42 %

Les dépenses de fonctionnement en 2020 ont pu être contenues du fait notamment de l'absence d'un certain nombre de dépenses dans le contexte sanitaire (pas d'animations festives, des services qui ont fonctionné à minima sur une période de l'année...). En 2021, la collectivité retrouve un fonctionnement à peu près classique même s'il s'inscrit toujours dans un contexte encore limité par la crise. Les marges demeurent réduites et il nous faut absolument poursuivre la restauration de notre niveau d'épargne nette. C'est pourquoi, la trajectoire proposée demeure encadrée dans une fourchette maximale d'évolution comprise entre 0,5 et 1,5 %.

En recettes réelles de fonctionnement

ANNEES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Octroi de mer	5 021	5 119	5 320	5 433	5 655	5 612	5 844	6 464	6 723	6 992
<i>Evolution</i>	1,99 %	1,95 %	4 %	2,12 %	4,09 %	-0,77 %	4,13 %	10,61 %	4 %	4 %
Contributions directes (avec compensations fiscales)	1 975	2 099	2 166	2 231	2 349	2 491	2 597	2 678	2 758	2 840
<i>Evolution</i>	1,18 %	6,28 %	3,19 %	3 %	5,25 %	3,49 %	4,25 %	3,12 %	3 %	3 %
Taxes/ carburants	1 000	1 021	1 047	1 183	1 165	1 073	961	961	961	961
DSC	666	670	165	0	0	0	0	0	0	0
Autres impôts et taxes (FPIC, Taxes mutations)	618	470	743	615	566	607	627	627	630	630
S/T Impôts et taxes	9 230	9 379	9 441	9 462	9 735	9 788	10 029	10 340	11 069	11 425
<i>Evolution</i>	2,33 %	1,07 %	0,66 %	0,22 %	2,89 %	+0,49 %	+2,50 %	8,08 %	2,11 %	+3,19 %
Dotation forfaitaire	1 473	1 276	1 109	1 038	1 023	1 059	1 042	1 042	1 042	1 042
<i>Evolution</i>	-5,52 %	-13,32 %	-13,09 %	-6,84 %	-1,44 %	3,3 %	-1,60 %	0	0	0 %
Compensations contrats aidés	1 769	1 886	2 002	1 868	1 038	870	836	836	836	836
<i>Evolution</i>	36,88 %	6,21 %	5,80 %	-6,69 %	-44,44 %	-16,18 %	-4 %	0 %	0 %	0 %
Autres recettes (dont DNP, , partit diverses ,compensations)	999	1 431	1 445	1 257	1 451	1 489	2 200	1 595	1 595	1 595
S/T Dotations et participations	4 241	4 595	4 556	4 256	3 407	5 416	4 078	3 476	3 476	3 476
<i>Evolution</i>	7,38 %	7,66 %	-0,81 %	-6,58 %	-19,96 %	+0,3 %	+19 %	-17,42 %	0 %	0 %
Redevances et recettes diverses (70,75,015)	758	666	664	660	604	650	703	703	703	703
<i>Evolution</i>	20,46 %	-10,98 %	48,32 %	-0,6 %	-8,48 %					
Recettes exceptionnelles	63	26	663	107	26	606	31			
TOTAL RRF	17 322	14 664	15 368	14 391	13 823	14 657	14 841	15 016	15 245	15 599
<i>Evolution</i>	4,61 %	2,39 %	+4,80 %	-6,35 %	-3,94 %	+4,58	+2,66 %	+1,18 %	+1,52 %	+2,30 %

En 2020, la Commune a bénéficié de la « *clause de sauvegarde* » (article 5 du PLFR), qui a permis de compenser les pertes de recettes subies en 2020 du fait de la crise sanitaire. Il s'agit d'une dotation versée au regard des pertes de recettes constatées, en 2020, par rapport à la moyenne perçue sur la période 2017-2019 sur un panier de recettes défini à savoir : l'ensemble des contributions directes ainsi que les recettes spécifiques telles que l'octroi de mer et taxe sur les carburants ; ainsi que sur les droits de mutation et les « *redevances et recettes d'utilisation du domaine* ».

S'agissant de 2021, la Commune escompte sur une nouvelle dynamique des recettes d'octroi de mer. En effet, au-delà du contexte de crise, il faut savoir que les composantes de la dotation nous permettent de prendre en compte les éléments suivants :

- ✎ Le fait que, à titre dérogatoire, pour 2021 la dotation garantie a été calculée sur l'année 2019 et non sur 2020. Le produit global de l'année 2020 ayant été inférieur au montant de la dotation globale garantie, la loi du 02/07/2004 prévoit alors qu'il y a lieu de prendre le montant de la dotation de l'antépénultième année.
- ✎ Par ailleurs, l'octroi de mer comprend également une composante portant sur les investissements de l'année N-3. En 2018, la Commune a réalisé des investissements conséquents. Cette situation conforte nettement le montant de notre situation.

En termes d'analyse budgétaire, ces hypothèses nous conduisent à :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Excédent brut de fonctionnement	2 006	2 089	2 987	2 012	1 501	817	1 817	1 865	1 894	2 192
Résultat financier (Pdt-ch)	-328	-306	-293	-264	-268	-273	-237	-245	-220	-190
Épargne brute	1 677	1 783	2 694	1 748	1 232	544	1 580	1 620	1 674	2 002
Remboursement du capital de la dette	842	834	830	817	851	895	938	1 065	1 012	1 033
Épargne nette	835	949	1 864	931	381	-350	642	555	662	969
Recettes propres d'investissement et subventions	1 682	2 642	2 306	1 401	2 982	3 023	4 991	7 200	4 500	5 000
Marge d'autofinancement	2 517	3 591	4 170	2 332	3 863	2 673	5 633	7 555	5 162	4 969

La simulation montre qu'une fois le remboursement de la dette effectué notre marge d'autofinancement se maintient grâce au bon niveau des subventions des investissements. Il convient néanmoins d'engager des efforts supplémentaires sur le fonctionnement pour dégager une épargne brute plus confortable.

En 2021, la Commune bénéficie de la dynamique des recettes sur les subventions escomptées sur les grosses opérations envisagées (centre technique, ...) ainsi que sur les recettes inscrites en restes à réaliser.

S'agissant de l'investissement, les réalisations et prévisionnels de réalisations sont les suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses d'investissement des chapitres 20,21,23 et 27	4 038	5 677	2 526	3 247	5 094	6 576	4 172	11 725	7 000	7 000

En recettes d'investissement, les prévisionnels proposés sont :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Produit des emprunts	647	1 500	1 376	2 171	1 000	1 556	1 000
Ressources propres (FCTVA, Taxe d'aménag, subventions) y/C RAR	1 401	2 982	3 023	4 991	7 200	4 500	5 000
Epargne	931	381	-350	642	555	662	969
TOTAL recettes	2 932	4 863	4 049	7 804	8 755	6718	6 969
Résultats de l'exercice (RI-DI)	-315	-231	-2 527	3 631	-2 970	-282	-31
Résultats antérieurs	2 679 (2016)	2 364 (2017)	2 133 (2018)	-394	3 481	511	229
Résultats finaux	2 364	2 133	-394	3481	511	229	198

Après un résultat négatif en 2019, la Commune restaure son fonds de roulement en 2020. Toutefois, la vigilance est de rigueur. En effet, les restes à réaliser 2020 sont importants et lorsque l'on y ajoute les investissements nouveaux, le résultat final est de nouveau très limité et oblige à faire appel à l'emprunt. D'où, la nécessité de rester dans les capacités communales maximales en matière d'investissements à savoir entre 5 et 7 millions au maximum, l'importance de conforter l'épargne nette et ne lancer des opérations d'investissements bénéficiant de subventions.

Pour 2020 :

Les restes à réaliser devraient s'élever :

- En dépenses à : 5 958 104,00
- En recettes à : 3 869 138,00

L'exécution en dépenses devrait s'établir :

- En investissement : les réalisations à environ 6 823 788,29
- En fonctionnement : 13 789 778,51

L'exécution des recettes devrait s'établir à :

- En investissement : à 8 287 602,16
- En fonctionnement : 15 807 308,88

L'épargne brute devrait avoisiner les 1 580 000 euros.

L'épargne nette devrait être de l'ordre de 642 000 euros.

La section d'investissement devrait bénéficier d'un résultat affecté de 625 152 euros. Le résultat net disponible au BS devrait s'élever à 1 392 378 euros.

Perspectives à court terme

L'ensemble des données développé ci-dessus montre que l'orientation budgétaire doit-être de conforter l'épargne et de ne privilégier que les investissements bénéficiant de subventions. Le travail de réduction des dépenses de fonctionnement doit donc se poursuivre. Ce travail passe notamment par une gestion rigoureuse des effectifs communaux et des charges générales.

1. S'agissant des effectifs communaux

Pour 2021, la prospective prend en compte :

- ↪ Un recours strict aux contrats PEC œuvrant au sein des différents services. Le quota d'appel aux PEC doit se limiter à un maximum de 140 contrats pour l'année ;
- ↪ L'impact des mesures nationales notamment en termes de parcours professionnels carrières et rémunérations et de prime de précarité ;
- ↪ L'impact de la volonté politique de revaloriser le régime indemnitaire des agents permanents de catégorie C :
 - Les impacts des orientations politiques sur la réorganisation des services : notamment la délocalisation des CLSH dans les quartiers, la création d'un pôle nature au sein du service temps libre, l'élargissement des missions du CCAS notamment en matière de solidarité alimentaire ;
- ↪ Un ajustement des dépenses au regard des départs en retraite : 07 départs en cours d'année ; Les remplacements seront limités au strict minimum nécessaire.

L'augmentation prévisionnelle des dépenses sera cantonnée à un maximum de 1,14%.

Pour rappel la structure des effectifs est la suivante :

	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Emplois titulaires	92	92	91	104	111	108
	Dont	Dont	Dont	Dont	Dont	Dont
	8 A	8 A	8 A	12 A	11 A	11 A
	17 B	17 B	17 B	16 B	14 B	14 B
	67 C	67 C	67 C	76 C	86 C	83 C
Non titulaires CDI	45	44	40	27	18	23
Contractuels	19	20	32	39	47	49
Apprentis	4	4	3	2	0	0
Emplois d'avenir	28	29	19	2	0	0
PEC	152	158	142	156	140	130
TOTAL	340	347	327	330	316	310

Le temps de travail :

- Temps complet : 170 agents
- Temps non complet : 137 agents
- 1 agent titulaire en disponibilité, 1 agent titulaire en congé parental et 1 agent non titulaire en congé sans traitement
- Les heures supplémentaires éventuellement effectuées donnent lieu à récupération.

En 2021, l'effectif global devrait atteindre un prévisionnel d'environ 310 agents avec des mouvements notamment sur les départs en retraite et sur le prévisionnel de **140** contrats emplois compétences.

Budgétairement, la dépense présente les évolutions suivantes :

NATURE	LIBELLES	2016	2017	% EV. 17/16	2018	% EV. 18/17	2019	% EV. 19/18	2020	% EV. 20/19	Prév 2021	% EV. 21/20
6218	Autres personnels extérieurs	0,00	0,00	#DIV/0!								
6331	Versement de transport	108 134,00	108 491,00	0,33%	106 728,00	-1,63%	105 746,00	-0,92%	104 774,00	-0,92%	104 774,00	0,00%
6332	Cotisations versées au FVAL	27 055,00	27 143,00	0,33%	26 712,00	-1,59%	26 458,00	-0,95%	26 233,00	-0,85%	26 233,00	0,00%
6336	Cotisations CNFPT et CDG	54 860,12	65 698,70	19,76%	69 110,26	5,19%	68 532,28	-0,84%	58 359,02	-14,84%	58 500,00	0,24%
64111	Rémunération principale titulaire	1 946 905,60	1 966 574,67	1,01%	2 112 444,59	7,42%	2 229 117,81	5,52%	2 402 694,41	7,79%	2 299 000,00	-4,32%
64112	NBI, supplément familial de trait et ind. résidence personnel titulaire	64 496,04	60 317,98	-6,48%	67 600,17	12,07%	58 932,69	-12,82%	54 567,05	-7,41%	54 000,00	-1,04%
64118	Autres indemnités personnel titulaire	1 167 843,03	1 193 053,74	2,16%	1 301 607,08	9,10%	1 416 720,13	8,84%	1 540 998,45	8,77%	1 590 000,00	3,18%
64131	Rémunérations personnel non titulaire	1 134 922,68	1 249 942,98	10,13%	1 464 067,56	17,13%	1 325 356,43	-9,47%	1 312 219,25	-0,99%	1 400 000,00	6,69%
64136	Indemnités de préavis et de licenciement personnel non titulaire			#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!		#DIV/0!	1 600,00	#DIV/0!
64162	Emplois d'avenir	467 595,33	420 801,85	-10,01%	154 855,48	-63,20%	15 211,68	-90,18%	0,00	-100,00%	0,00	#DIV/0!
64168	Autres emplois d'insertion	1 799 107,60	1 720 756,23	-4,36%	1 567 232,53	-8,92%	1 692 064,19	7,97%	1 507 397,44	-10,91%	1 590 000,00	5,48%
6417	Rémunérations des apprentis	36 698,08	31 527,01	-14,09%	18 966,13	-39,84%	13 090,32	-30,98%	0,00	-100,00%	0,00	#DIV/0!
6451	Cotisations à l'URSSAF	604 686,00	750 515,00	24,12%	787 219,00	4,89%	763 670,00	-2,99%	774 336,00	1,40%	775 000,00	0,09%
6453	Cotisations aux caisses de retraites	782 615,97	797 803,11	1,94%	830 302,92	4,07%	853 680,33	2,82%	888 106,40	4,03%	880 000,00	-0,91%
6454	Cotisations aux ASSÉDIC	222 116,20	216 764,00	-2,41%	152 839,00	-29,49%	123 135,80	-19,43%	113 787,91	-7,59%	110 000,00	-3,33%
6455	Cotisations pour assurance personnel	43 759,08	59 025,63	34,89%	62 882,92	6,53%	70 392,54	11,94%	73 093,26	3,84%	72 000,00	-1,50%
6456	Versement au fnc du supplément familial	85 776,39	15 043,00	-82,46%	17 145,00	13,97%	18 157,00	5,90%	20 481,00	12,80%	20 000,00	-2,35%
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	2 214,00	1 939,00	-12,42%	1 160,00	-40,18%	829,00	-28,53%	0,00	-100,00%	0,00	#DIV/0!
6472	Prest. Familiales directes	14 921,67	1 482,65	-90,06%	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
6475	Médecine du travail-pharmacie	27 187,61	27 578,28	1,44%	27 440,73	-0,50%	27 170,34	-0,99%	21 989,34	-19,07%	21 500,00	-2,23%
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	#DIV/0!	14 633,36	#DIV/0!	0,00	-100,00%	0,00	#DIV/0!	0,00	#DIV/0!
64832	Contributions au fonds compensation de cpa			#DIV/0!								
TOTAL		8 590 894,40	8 714 457,83	1,44%	8 782 946,73	0,79%	8 808 264,54	0,29%	8 899 036,53	1,03%	9 002 607,00	1,16%

2. Evolution et caractéristiques de l'endettement :

L'encours de dette 2020 s'établit au 31 décembre à 10 970 240,95 euros soit 958 euros par habitant.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours au 31/12	9 654	8 823	8 606	9 256	9 737	10 970
CAF	1 783	2 694	1 748	1 232	543	1 580
Ratio de capacité de désendettement	5,41	3,28	4,92	7,51	17,91	6,94

En termes de structure, l'encours compte :

- Emprunts à taux fixe : 80 %
- Emprunts à taux indexé livret A ou TAG : 20%

Le tableau d'évolution de la dette est annexé au présent rapport.

Pour l'année 2021, l'annuité, sur cette base, s'élèvera à :

- Capital : 1 065 285
- Intérêts : 242 570

3. Opérations d'investissements

Globalement, la Commune escompte, pour 2021, sur un budget global annuel de 15 000 000 euros en fonctionnement et 11 millions en investissement.

En investissement, les orientations proposées sont celles citées ci-dessous, en sachant que cette année sera essentiellement consacrée à la réalisation des études nécessaires au lancement de nouvelles opérations.

Ensuite, il est nécessaire aussi d'acter qu'un travail est mené sur des orientations ne nécessitant pas forcément une budgétisation immédiate. Il en est ainsi, par exemple :

- ↳ Du lancement du programme Petite Ville de Demain pour lequel la Commune va bénéficier d'un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation de la ville pour répondre aux enjeux actuels et futurs en matière sociales et économiques, pour participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement.
- ↳ Du lancement d'un programme OPAH sur les quartiers de Bassin Bleu et celui du lotissement la Forêt. Il s'agit là de mettre en place une action concertée avec l'Etat et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH). L'objectif étant de réhabiliter le patrimoine bâti et d'améliorer le confort des logements. Un des moyens de la mise en place de ce type d'opération est d'accorder des taux majorés de subvention aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants, sous certaines conditions.
Action de nature incitative, elle vise à créer les conditions favorables à la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat dans les périmètres concernés, et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH). L'objectif étant de réhabiliter le patrimoine bâti et d'améliorer le confort des logements. Un des moyens de la mise en place de ce type d'opération est d'accorder des taux majorés de subvention aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants, sous certaines conditions.
Action de nature incitative, elle vise à créer les conditions favorables à la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat dans les périmètres concernés,
- ↳ Des actions menées auprès de la CIVIS, du Conseil Départemental pour récupérer au maximum des arbres pour alimenter nos pépinières communales,

- ↳ Du travail engagé avec le Conseil Départemental pour la délocalisation du collège Adrien Cadet,
- ↳ Du partenariat avec la CIVIS pour développer le village du Tévelave en qualité de Porte de Parc,
- ↳ Des réflexions pour améliorer l'action sociale au profit des personnes les plus défavorisées,
- ↳ Des actions menées avec le SIDELEC pour favoriser la concrétisation des actions en faveur des économies d'énergie,
- ↳ Du partenariat avec l'EPFR pour entamer des négociations pour une maîtrise du foncier phare pour la Commune.

Les opérations d'investissement :

OPERATIONS	2021	2022	2023
Différents portages fonciers EPFR	110 000,00	180 000,00	300 000,00
Acquisition foncière directe par la ville	200 000,00		
Acquisition de matériels et mobiliers divers scolaires et restauration	100 000,00	50 000,00	50 000,00
Acquisition de mobilier et équipements pour les services communaux	250 000,00	100 000,00	100 000,00
Participation au déficit de la ZAC Bas du Tévelave	800 000,00	800 000,00	800 000,00
Participation trottoirs rue de l'église	188 000,00		
Mise aux normes des infrastructures du réseau éclairage public (participation Sidélec)	46 965,00		
Création d'un gymnase sur le complexe sportif	Maîtrise d'œuvre 90 000,00	Travaux 1 700 000,00	
Réhabilitation du pôle intergénérationnel du centre	Maîtrise d'œuvre 50 000,00	Travaux prévus en chantier d'insertion 80 000,00	
Réfection radier de la ravine Renone	Maîtrise d'œuvre 30 000,00	Travaux 250 000,00	
Réaménagement espace extérieur du relais de l'insertion	Travaux prévus en chantier d'insertion 50 000,00		
Travaux de rénovation thermique des écoles Paul Hermann et Marcel Leguen	Maîtrise d'œuvre 50 000,00	Travaux 300 000,00	
Etudes pour la redynamisation du centre-ville	100 000,00		
Réhabilitation de l'Hôtel de ville	Maîtrise d'œuvre 90 000,00		Travaux 1 370 000
Couverture du plateau sportif terrain de fête du Tévelave	Maîtrise d'œuvre 50 000,00	Travaux 1 000 000,00	
Création d'espaces ombragés dans les cours d'écoles	Maîtrise d'œuvre 40 000,00	Travaux 450 000,00	
Relamping des bâtiments communaux	Travaux 130 000,00		
Réfection de voirie-Campagnes diverses (chemin des ananas, rue des acacias, chemin Joseph Baronce, chemin Dozenval-partie haute, chemin Pavé)	Travaux 355 000,00	300 000,00 (impassé de la source, sentier Nénel)	300 000,00 (listing à préciser)
Travaux Chemin La Pointe	Travaux 282 000,00		
Création de voie Quartier Persée		Maîtrise d'œuvre 50 000,00	Travaux 1 000 000,00
Création de voie sentier Mescènes		Maîtrise d'œuvre 50 000,00	Travaux 1 000 000,00
Création d'un espace de jeux et d'une zone verte au centre-ville		Maîtrise d'œuvre 50 000,00	Travaux 650 000,00
Création d'un espace de jeux au Ruisseau		Maîtrise d'œuvre 50 000,00	Travaux 500 000,00
Création d'une aire de retournement fin rue Francis Rivière	Travaux 20 000,00		
Création d'un parking enterré en-dessous de la cour de l'école Paul Hermann	Maîtrise d'œuvre 60 000,00		Travaux 1 000 000,00
Installation d'un chauffe-eau solaire sur la cuisine centrale	Travaux 100 000,00		

Equipement en son et lumière de la salle Georges Brassens	190 000,00		
Travaux de réhabilitation de l'école maternelle de Ravine-Sèche	150 000,00		
Construction des services techniques communaux	1 800 000,00		
Mise en accessibilité (divers bâtiments)	350 000,00	150 000,00	150 000,00
Ruelle Carméry	Maîtrise d'œuvre 60 000,00	Travaux 1 800 000,00	
Acquisition action SPL EDDEN	25 000,00		
Total Dépenses	5 566 965,00	7 310 000,00	7 220 000,00

En recettes de subventions certaines pour l'année 2021, la Commune peut escompter une enveloppe globale : 3 400 000 euros

FCTVA : 685 000,00

Fonds de concours : 208 000,00

Taxe d'aménagement et autres fonds : 200 000,00

Subventions acquises et diverses cessions
(CTM, cession foncière, matériel son et lumière) : 2 313 000,00

Il nous faut avancer sur nos études pour pouvoir disposer des dossiers techniques et pouvoir solliciter l'octroi de subventions supplémentaires notamment au titre du fonds REACT-EU, du plan de relance classique et du PST.

Dans l'immédiat, la Commune ne prévoit pas d'engagements pluriannuels.

Au moment du débat, le Maire a apporté les précisions suivantes :

Nous sommes dans un contexte budgétaire qui demeure très nettement marqué par la crise sanitaire.

Malgré un budget communal contraint, nos orientations d'actions doivent prendre en compte cette situation et proposer des interventions publiques qui permettent de répondre au plus près au besoin de notre population.

Ces orientations passent par notamment :

- Un accroissement de l'action sociale au profit des personnes les plus défavorisées et fragilisées (développement d'un réseau pour améliorer l'accès aux colis alimentaires, portage de repas, révision des aides facultatives du CCAS etc...);
- Un accompagnement à la formation de nos citoyens : mise en place de chantiers d'insertion, développement du partenariat avec le CRIJ....;
- Un soutien au développement de l'activité économique pour la création d'emplois : encouragement des porteurs de projets à s'implanter sur le territoire.

Nous devons, par ailleurs, poursuivre le développement de notre territoire en améliorant le cadre de vie de nos habitants. Cette orientation passe notamment par une action sur le réseau routier, par la création d'espaces publics mais aussi par l'offre d'équipements publics.

Enfin, il nous faut prendre en compte les besoins des services de la collectivité tant en moyens matériels et humains qu'en termes de rémunération et évolution de carrière professionnelle.

Globalement, en termes budgétaires, nous partons d'une situation qui s'est nettement améliorée en 2020.

S'agissant du fonctionnement, en recettes, malgré une nécessaire prudence nous démarrons l'année avec des points positifs :

1) En effet, d'une part, en recette la Commune a bénéficié en 2020 d'une compensation des pertes subies sur ces recettes du fait de la crise sanitaire. Cette compensation de 300 000 euros est venue conforter notre épargne.

Dans la note communiquée, le montant de cette dotation est de 600 000 euros. En effet, l'Etat nous a versé en décembre cette somme. Nous avons établi les calculs des résultats provisoires 2020 sur cette base.

Or dans un mail reçu ce lundi 1^{er}/03, la trésorerie nous a demandé de rembourser la somme de 302 762 euros au motif que les calculs reposaient sur une estimation et que les pertes réelles étaient beaucoup moins importantes. Même si nous retrouvons une épargne nette positive, la conséquence la plus importante pour nous est que notre épargne nette sur le CA 2020 ne sera pas de 642 000 euros mais de 342 000 euros. Pour l'année 2021, il faudra donc être très vigilant sur les dépenses de fonctionnement ;

2) D'autre part, les dépenses de fonctionnement en 2020 ont pu être contenues du fait notamment de l'absence d'un certain nombre de dépenses dans le contexte sanitaire (pas d'animations festives, des services qui ont fonctionné à minima sur une période de l'année mais aussi une gestion extrêmement prudentielle sur les six derniers mois de l'année 2020...).

Le résultat est que nous pouvons escompter d'un résultat net à reprendre au budget supplémentaire 2021 de l'ordre de 1 million 092 000 euros.

3) Notre principale recette de fonctionnement à savoir l'octroi de mer devrait exceptionnellement évoluer d'environ 10% : en effet, les composantes de la dotation nous permettent de prendre en compte les éléments suivants :

- Le fait que, à titre dérogatoire, pour 2021 la dotation garantie a été calculée sur l'année 2019 et non sur 2020. Le produit global de l'année 2020 ayant été inférieur au montant de la dotation globale garantie, la loi du 02/07/2004 prévoit alors qu'il y a lieu de prendre le montant de la dotation de l'antépénultième année ;
- Par ailleurs, l'octroi de mer comprend également une composante portant sur les investissements de l'année N-3. En 2018, la Commune a réalisé des investissements conséquents. Cette situation conforte nettement le montant de notre dotation.

Globalement, nous prévoyons une évolution de nos recettes de l'ordre de 1,18% avec un budget de l'ordre de 15 millions d'euros.

En dépenses de fonctionnement, c'est toujours la contrainte qui s'impose.

La trajectoire proposée demeure de limiter les dépenses à un maximum de 1%. L'objectif est de maintenir une épargne nette positive. Cet axe passe par une maîtrise :

- Des charges de personnel :
Pour 2021, la prospective prend en compte :
 - ✓ Un recours strict aux contrats PEC oeuvrant au sein des différents services. Le quota d'appel aux PEC doit se limiter à un maximum de 140 contrats pour l'année ;
 - ✓ L'impact des mesures nationales notamment en termes de parcours professionnels carrières et rémunérations et de prime de précarité ;
 - ✓ L'impact de la volonté politique de revaloriser le régime indemnitaire des agents de catégorie C ;
 - ✓ Les impacts des orientations politiques sur la réorganisation des services : notamment la délocalisation des CLSH dans les quartiers, la création d'un pôle nature au sein du service temps libre, l'élargissement des missions du CCAS notamment en matière de solidarité alimentaire ;
 - ✓ Un ajustement des dépenses au regard des départs en retraite : 07 départs en cours d'année.

Les remplacements seront limités au strict minimum nécessaire.

L'augmentation prévisionnelle des dépenses de personnel sera cantonnée à un maximum de 1,14%.

- Des charges générales : nous retrouvons un niveau de dépenses classique aux années antérieures à 2020. Nous proposons de prendre un fonctionnement quasi-normal tout en veillant à contenir l'évolution.
- Enfin, nous abondons la subvention au CCAS pour satisfaire aux orientations énoncées ci-dessus.

Le respect de ces axes devrait permettre à la collectivité de maintenir une épargne nette positive.

S'agissant de l'investissement, hormis la construction du centre technique municipal, L'année 2021 sera principalement consacrée à la réalisation d'études. L'objectif étant de disposer des dossiers techniques pour pouvoir émarger aux dispositifs financiers existants. La Commune n'étant pas en mesure de sortir des opérations non subventionnées.

L'investissement 2021 se chiffre à une enveloppe de 11 millions (dont 5,6 millions d'investissements nouveaux).

Dans sa loi de finances 2021, l'Etat a souhaité relancer l'économie en axant l'ensemble des financements sur des investissements liés aux thèmes tels que la transition énergétique et écologique, les nouvelles mobilités et la santé. Ce ciblage limite la collectivité dans ses demandes de financements car nombre de nos projets demeurent inéligibles.

Nous avons également pris attache de la Région Réunion, qui en plus du plan de relance classique, instruit les opérations susceptibles de bénéficier des fonds européens issus du programme REACTEU (investissements au profit des établissements scolaires et ou à objectif rénovation thermique ou écologique).

Le ciblage des études proposées en 2021 a donc été revu au regard des opérations susceptibles de bénéficier de ces financements.

Pour les autres opérations, le plan de relance régional et le plan départemental de solidarité territoriale devant de nouveau être proposés au second semestre 2021, des dossiers seront montés dans ce cadre.

La prospective recette d'investissement propose un niveau minimal de 70% de subvention pour que notre fonds de roulement demeure positif.

Ceci étant exposé je vous propose pour 2021 les orientations d'investissements suivantes :

En études :

- ✓ Création de la ruelle Carméry ;
- ✓ Réfection radier de la ravine Renone ;
- ✓ Etudes pour la redynamisation du centre-ville ;
- ✓ Couverture du plateau sportif terrain de fête du Tévelave ;
- ✓ Création d'espaces ombragés dans les cours d'écoles ;
- ✓ Création d'un parking enterré en-dessous de la cour de l'école Paul Hermann ;
- ✓ Création d'un gymnase sur le complexe sportif ;
- ✓ Réhabilitation du pôle intergénérationnel du centre : M Jean Daniel DENNEMONT a présenté l'opération envisagée sur le site du club 3ème âge actuel en précisant que l'idée était de faire réaliser les travaux en chantier d'insertion de manière à favoriser les actions de formation du public bénéficiaire du territoire. Il a également précisé qu'un autre chantier d'insertion était envisagé au niveau du Relais de l'Insertion.
- ✓ Rénovation thermique des écoles Paul Hermann et Marcel Leguen ;
- ✓ Réhabilitation de l'Hôtel de ville.

En travaux :

- ✓ Mise aux normes des infrastructures du réseau éclairage public (participation Sidélec) :

Sur cette question M Pierrot CANTINA a précisé que le SIDELEC va engager une opération de mise aux normes sur l'ensemble des points lumineux de la Commune notamment par l'installation d'un éclairage LED pour un coût d'environ 500 000 euros. La participation de la Commune au sein de cette opération sera de 50 000 euros.

Le Maire a poursuivi la déclinaison des opérations envisagées :

- ✓ Relamping des bâtiments communaux ;
- ✓ Réfection de voirie-Campagnes diverses (Chemin des Ananas, Rue des Acacias, Chemin Joseph Baronce, Chemin Dozenval-partie haute, Chemin Pavé) ;
- ✓ Travaux Chemin La Pointe ;
- ✓ Installation d'un chauffe-eau solaire sur la cuisine centrale : M Pierrot CANTINA a précisé qu'il s'agissait d'enlever les ballons d'eau chaude de la cuisine centrale et d'installer une centrale solaire d'une capacité de 7 000 litres. L'objectif étant de faire des économies d'énergie. La cuisine centrale étant un équipement très énergivore ;
- ✓ Equipement en son et lumière de la salle Georges Brassens : M Fabrice PAYET a apporté les détails techniques de l'opération et a précisé qu'un financement de la Région était acquis sur cette opération ;
- ✓ Travaux de mise en accessibilité divers bâtiments ;
- ✓ Travaux de réhabilitation de l'école maternelle de Ravine-Sèche ;
- ✓ Construction des services techniques communaux ;
- ✓ Participation trottoirs Rue de l'Eglise.

En acquisitions et honoraires divers :

- ✓ Portage fonciers : des négociations sont en cours pour l'acquisition par la ville :
 - De l'ancien cabinet du docteur Decazes ;
 - De la maison de Madame Gaston Hoareau ;
 - Des consorts Payet au Tévelave ;
 - De l'emprise du Kiosque 2000.
- ✓ L'EPFR finalise l'acquisition du terrain appartenant aux héritiers Bègue-Sartre au centre-ville ;
- ✓ La Commune doit acheter directement une emprise foncière sur la ruelle Carméry pour y réaliser une aire de retournement plus parking ;
- ✓ La Commune poursuit la mise en œuvre de la ZAC Bas du Tévelave.

Enfin des dotations sont à prévoir pour le fonctionnement des services et des établissements scolaires.

Par ailleurs, le Maire a précisé que comme évoqué dans la note adressée aux élus, il convenait d'acter le travail mené sur des orientations ne nécessitant pas forcément une budgétisation immédiate. Il en est ainsi, par exemple :

- ✓ Du lancement du programme Petite Ville de Demain pour lequel la Commune va bénéficier d'un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation de la ville pour répondre aux enjeux actuels et futurs en matière sociales et économiques, pour participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement.

Sur cette question Mme VADIER a fait un point sur l'état de la procédure.

Le Maire a complété en précisant qu'il était également envisagé :

✓ De lancer d'un programme OPAH sur les quartiers de Bassin Bleu et celui du lotissement la Forêt. Il s'agit là de mettre en place une action concertée avec l'Etat et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH). L'objectif étant de réhabiliter le patrimoine bâti et d'améliorer le confort des logements. Un des moyens de la mise en place de ce type d'opération est d'accorder des taux majorés de subvention aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants, sous certaines conditions. Action de nature incitative, elle vise à créer les conditions favorables à la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat dans les périmètres concernés.

Enfin, il a précisé que :

- ✓ Des actions menées auprès de la CIVIS, du Conseil Départemental pour récupérer au maximum des arbres pour alimenter nos pépinières communales ;
- ✓ Du travail engagé avec le Conseil Départemental pour la délocalisation du collège Adrien Cadet ;
- ✓ Du partenariat avec la CIVIS pour développer le village du Tévelave en qualité de Porte de Parc ;

Sur cette question, Mme Christelle ETHEVE VADIER a apporté les précisions suivantes :

Elle a rappelé que le Tévelave constitue une porte de parc. Ce label a permis à la Commune de demander à la CIVIS d'intervenir sur le bourg notamment au titre de sa compétence économique et touristique en complément de l'intervention communale.

Ainsi, le bourg bénéficie, depuis 2019, d'une cheffe de projet chargée de coordonner les actions sur le territoire.

Depuis deux ans, un travail important de concertation et d'association a été mené avec les acteurs locaux du territoire.

La nouvelle municipalité a, dès son arrivée, repris en main cette démarche en orientant la stratégie de travail autour de deux axes forts :

- Axe 1 : Un soutien au développement de l'activité éco-touristique ;
- Axe 2 : Le développement de la mise en découverte du territoire.

S'agissant de l'axe 1, Un soutien au développement de l'activité éco-touristique

Des travaux sont en cours sous maîtrise d'ouvrage communale :

La Ville a concrétisé les travaux d'aménagement de l'aire de pique-nique du Tévelave et engagé des travaux de réhabilitation de l'ex-ARAST.

Elle intervient également très fortement auprès de la Région pour la concrétisation des travaux de la Route Forestière.

Enfin, la Commune mène une action forte pour encourager les prestataires économiques privés à s'installer dans le bourg.

La CIVIS intervient pour sa part sur un certain nombre d'études qui seront lancées en 2021 :

L'étude d'opportunité et de faisabilité de déambulation nocturne et d'hébergements insolites dans la forêt du Tévelave.

L'étude pour la création de kiosques à caractère économique le long de la RD16 (deux sites sont d'ores et déjà identifiés sur la zone AUS Bas du Tévelave).

S'agissant de l'axe 2 : Le développement de la mise en découverte du territoire

La CIVIS lancera en 2021 une action de valorisation éco-touristique : notamment une intervention sur le mobilier urbain et sur la mise en valeur du patrimoine (plaques de rue).

Des travaux seront menés, dès 2021, pour mettre en valeur l'observatoire des papanges.

Des études pour la création de belvédères.

Enfin, une étude sera réalisée pour recréer une entrée de bourg via une réorganisation des espaces Maison Blanche et Eco-Musée

Parallèlement des actions découvertes du village au travers de ballades sont déjà enclenchées.

Voilà, l'objectif est que sur les deux années 2021-2022, les études et travaux présentés ci-dessus soient concrétisés.

Le Maire a poursuivi son intervention en précisant que :

- ✓ Des réflexions sont menées également pour améliorer l'action sociale au profit des personnes les plus défavorisées ;
- ✓ Des actions menées avec le SIDELEC pour favoriser la concrétisation des actions en faveur des économies d'énergie ;
- ✓ Du travail engagé avec le Conseil Départemental pour la délocalisation du collège Adrien Cadet ;
- ✓ Du partenariat avec la CIVIS pour développer le village du Tévelave en qualité de Porte de Parc ;
- ✓ Des réflexions pour améliorer l'action sociale au profit des personnes les plus défavorisées,
- ✓ Des actions menées avec le SIDELEC pour favoriser la concrétisation des actions en faveur des économies d'énergie.

Pour conclure, nous nous orientons donc vers un budget sur l'année (BP + BS) de l'ordre de 26 millions d'euros.

Au regard des données prévisionnelles, le Maire a invité le Conseil à :

- ✓ Prendre acte du rapport sur lequel se tient le débat d'orientations ;
- ✓ Débattre des orientations budgétaires du compte principal pour l'année 2021.

Mme Roseline LUCAS a précisé que les actions déclinées étaient pertinentes. Elle a sollicité des précisions sur la proposition du Maire de limiter les remplacements des départs en retraite uniquement au strict minimum nécessaire. Elle a précisé qu'elle comprenait la nécessité de rechercher des économies néanmoins les charges de travail étant bien présentes et les effectifs étant déjà réduit, cet objectif lui paraissait difficile à atteindre.

Des précisions ont été apportées notamment qu'une réflexion était menée selon les postes. Certains nécessitent effectivement un remplacement. Pour d'autres, les services étaient réorganisés avec des renforts par des contrats.

Le Maire a demandé au Conseil :

- De Prendre acte de la tenue du débat ;
- D'approuver les orientations et à les fixer telles que présentées tant pour l'investissement que pour le fonctionnement

Au regard de ces données prévisionnelles, le Conseil a été invité à :

- Prendre acte du rapport sur lequel se tient le débat d'orientations,
- Débattre des orientations budgétaires du compte principal pour l'année 2021,
- Prendre acte de la tenue du débat,
- Approuver les orientations et à les fixer telles que présentées tant pour l'investissement que pour le fonctionnement.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- A pris acte du rapport sur lequel se tient le débat d'orientations,

Il a été proposé au Conseil de modifier le tableau des emplois adopté en conseil municipal du 10/01/2020 ainsi qu'il suit :

Postes/Emplois	Grade minimum	Grade maximum	Nombre de postes	Temps de travail	Quotité de travail	Statut	Filière
Directeur par intérim	Attaché	Attaché principal	1	TC		Titulaire	Administrative
Aide maternelle	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1	TC		Titulaire	Sociale
Responsable du parc informatique	Rédacteur	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	TC		Titulaire	Administrative
Total			3				

↳ Article 3 Alinéa 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale : **Accroissement Temporaire d'Activité**

Postes/Emplois	Catégorie	Nombre de postes	Temps de travail	Filière
Travailleur social	A	1	TC	Sociale
Agent technique	C	5	TC	Technique
Total		6		

↳ Article 3 Alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale : **Accroissement saisonnier d'Activité**

Postes/Emplois	Catégorie	Nombre de postes	Temps de travail	Filière
Animateur CLSH	C	5	TC	Animation
Total		5		

M Alphonse HOARAU a précisé que le rapport concernait :

- **La création de 3 postes d'agents titulaires dont :**
 - ✓ 1 poste de catégorie A destiné au CCAS ;
 - ✓ 1 poste d'aide maternelle ;
 - ✓ 1 poste de rédacteur.
- **La création de 6 postes en Accroissement Temporaire d'activité :**
 - 1 poste de travailleur social ;
 - 5 postes d'agents techniques :
 - Pour envisager l'épicerie sociale ;
 - Pour renforcer le ST ;
 - Pour renforcer le poste de chauffeur à la cuisine centrale ;
 - Pour remplacer deux départs en retraite sur l'école de Ravine Sèche et sur l'école du Tévelave.

- **La création de 5 postes d'accroissement saisonnier d'activité en vue de la délocalisation des Centres de Loisirs dans les quartiers**

Le Conseil a été invité à :

- Adopter les créations ;
- Décider de modifier le tableau des emplois tel que ci-dessus présenté ;
- À préciser que les crédits suffisants sont prévus au budget.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- A adopté les créations telles que proposées ;
- A décidé de modifier le tableau des emplois tel que ci-dessus présenté ;
- A précisé que les crédits suffisants sont prévus au budget.

& &
&

AFFAIRE N° 6 / Groupement de commandes dans le cadre de l'acquisition de véhicules neufs à motorisation électrique
Approbation des modifications de la convention de groupement

Par délibération n° 10 en date du 18 décembre 2020 le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la Commune au groupement de commande constitué entre les communes membres du SIDELEC et le SIDELEC.

Suite à des modifications de la convention d'adhésion notamment :

- ☞ La possibilité pour le coordonnateur du groupement de procéder aux opérations de signatures et de notification des avenants à l'accord-cadre ;
- ☞ La possibilité de mutualiser les procédures de passation d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire relatif à la fourniture et à la maintenance au cours de la période de garantie de véhicules à deux et à quatre roues, à motorisation électrique.

Il convient pour le Conseil de se prononcer à nouveau sur cette question.

La convention a été jointe à la délibération.

Le Conseil Municipal a été invité à :

- Confirmer sa décision de valider la création d'un groupement de commande entre le SIDELEC RUNION et, ses communes membres, pour la fourniture et à la maintenance au cours de la période de garantie, de véhicules à motorisation électrique ;
- Confirmer sa décision de valider le principe du rôle du SIDELEC en tant que coordonnateur du groupement en charge de l'intégralité de la passation jusqu'à l'attribution, la signature, la notification et le suivi de l'exécution ainsi que des opérations de passation des avenants ;
- Confirmer sa décision de valider le principe de recourir à la Commission d'appel d'offres du SIDELEC pour l'attribution du marché issu du groupement de commande ;
- Confirmer sa décision de valider le principe que chaque membre du groupement exécutera le marché selon ses besoins et dans la limite du minimum défini, procédera au paiement correspondant ;
- Approuver la convention constitutive du groupement de commande afférente telle que ci-annexée à la présente délibération ;

- Autoriser la signature de la convention constitutive du groupement afférente par le Maire et en son absence par le premier adjoint.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- A confirmé sa décision de valider la création d'un groupement de commande entre le SIDELEC RUNION et, ses communes membres, pour la fourniture et à la maintenance au cours de la période de garantie, de véhicules à motorisation électrique ;
- A confirmé sa décision de valider le principe du rôle du SIDELEC en tant que coordonnateur du groupement en charge de l'intégralité de la passation jusqu'à l'attribution, la signature, la notification et le suivi de l'exécution ainsi que des opérations de passation des avenants ;
- A confirmé sa décision de valider le principe de recourir à la Commission d'appel d'offres du SIDELEC pour l'attribution du marché issu du groupement de commande ;
- A confirmé sa décision de valider le principe que chaque membre du groupement exécutera le marché selon ses besoins et dans la limite du minimum défini, procédera au paiement correspondant ;
- A approuvé la convention constitutive du groupement de commande afférente telle que ci-annexée à la présente délibération ;
- A autorisé la signature de la convention constitutive du groupement afférente par le Maire et en son absence par le premier adjoint.

& &
&

AFFAIRE N° 7 / Information du Conseil Municipal dans le cadre de sa délégation de pouvoirs au Maire

Le Maire a informé le Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

Marchés publics : MAPA

Le listing des dépenses engagées dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT est consultable à la Direction Générale des Services.

Délivrance de concessions dans le cimetière :

Le listing des concessions délivrées dans le cimetière est consultable en Mairie, auprès de la Direction Générale des Services.

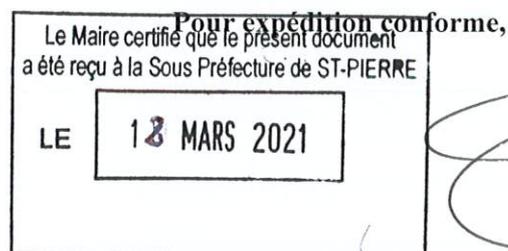
Droit de préemption : Le Maire n'a pas jugé utile d'exercer le droit de préemption de la Commune sur les intentions de vente listées ci-dessous :

& &
&

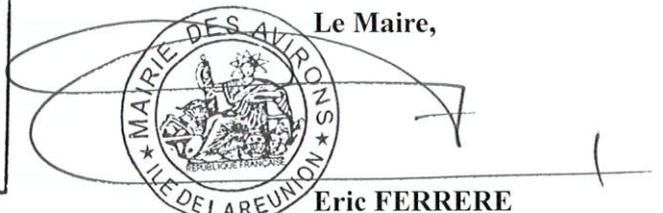
Le secrétaire de séance,



VARCOURT Stéphane



Le Maire,



Eric FERRERE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de La Réunion (Tribunal administratif de La Réunion ; 27, rue Félix Guyon, CS 61107, 97404 Saint-Denis Cedex ; Tél. : 02 62 92 43 60 ; Fax : 02 62 92 43 62 ; greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.